



Comité de Suivi EPU

Au moins quarante (40) ONG membres

Objectif principal : Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des Organes de Traité.

Activités : Renforcement des capacités - Consultations - Soumission de rapports alternatifs - Plaidoyer - Vulgarisation des recommandations

Cibles : ONG - Ministères Techniques - Missions diplomatiques - Médias - Populations

Partenaires financiers : Ambassade de Suisse - UPR Info - PNUD - ISHR- CIVICUS – Haut Commissariat aux Droits de l'Homme



Consultation nationale

- Atelier de validation du projet de rapport national en Juin 2024
- Participation de notre organisation à cet atelier

Déclaration

03 thématiques :

- Protection des défenseurs des droits de l'Homme
- Elections
- Droits des personnes en situation de handicap



1. Protection des défenseurs des droits de l'Homme

- ❑ ***Recommandation lors de son examen passé de l'EPU:*** liberté d'expression, protection des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes indépendants et mise en place d'un mécanisme indépendant
- ❑ ***Evolution de la situation:*** Mise en place du Comité de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (Mars 2022) – arrêté interdisant les manifestations - ordonnance relative à l'OSC très restrictive



☐ ***Nos recommandations:***

- Intégrer les défenseurs des droits humains dans la composition du Comité de Protection des DDH et conférer au Comité un caractère indépendant dans sa composition et son fonctionnement
- Evaluer périodiquement la situation des défenseurs dans le but de renforcer leurs droits conformément aux articles 3 à 9 de la Loi de protection des défenseurs
- Annuler l'ordonnance relative à l'OSC et abroger l'arrêté interministériel interdisant les manifestations sur la voie publique, avant l'élection présidentielle de 2025



2. Elections

❑ ***Recommandation lors de l'examen passé*** : «Reforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI), futures élections libres, ouvertes et transparentes

❑ ***Evolution de la situation***

- Adoption de la Loi portant sur la recomposition de la CEI
- Prise en compte des partis de l'opposition dans la commission électorale centrale et les commissions électorales locales
- Invalidation des candidatures de Guillaume Soro et de Laurent Gbagbo lors de l'élection d'Octobre 2020
- Conflits inter-communautaires et violences meurtrières lors du scrutin présidentiel de 2020.



Nos recommandations:

- Recomposer les commissions électorales au niveau local afin de les rendre conformes à la composition de la commission centrale en impliquant la société civile

- Reformuler le code électoral en tenant compte de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues



3. Droits à des personnes en situation de handicap

❑ **Recommandation de l'examen passé:** élargissement du cadre réglementaire et son application effective afin d'assurer la pleine intégration sociale de ces personnes

❑ **Evolution de la situation**

- Inclusion des personnes en situation de handicap pour les élections 2025
- Mise en place du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (FIPPSH) (Février 2023)
- CAN 2023: accessibilité de tous les stades et des sièges adaptés et recrutement pour l'organisation de la CAN



- Défi actuel: insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et leur autonomisation

Nos recommandations

- Vulgariser les lois sur la construction des domaines à caractère public prenant en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap

- Mettre en place un mécanisme pour le suivi et la mise en œuvre des lois en faveur des droits des personnes en situation de handicap



Contacts

Email: coordination.epu@gmail.com

secretariat.cepu@gmail.com

Tél: +225 27 22 52 50 15

Site Internet: www.comite-epu.org